



2017-05-062-DVCS

nomenclature: 9.1.1



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

OBJET : MISSION D'ACTION CULTURELLE – DESTRUCTION DE TICKETS

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



2017-05-062-DVCS - MISSION D'ACTION CULTURELLE : DESTRUCTION DE TICKETS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le bordereau de destruction établi

DELIBERE

AUTORISE Madame le Percepteur, Receveur Municipale, à détruire les tickets d'entrée pour spectacles qui ne sont plus utilisés par la Mission d'Action Culturelle en sa possession conformément au bordereau de destruction annexé à la présente délibération.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire





Direction de la Vie Culturelle et Sportive
Mission d'Action Culturelle
05.59.64.49.35
culture@ville-tarnos.fr

PROCES VERBAL D'INCINERATION DE TICKETS DE LA MAC
Suite délibération du Conseil Municipal

Valeur en € des tickets		Nombre de billets	Du n°	Au n°	Montant total
Jazz en Mars vert	47 €	347	1154	1500	16 309 €
Pass tarnosien Océaniques 1 jour	15 €	28	823	850	420€
Pass tarnosien Océaniques 1 jour	15 €	79	872	950	1 185 €
Rose 2	30 €	107	394	500	3 210 €
Spectacle Mailhot	20 €	123	128	250	2 460 €
Spectacle Mailhot réduit	16 €	93	8	100	1 488 €
Vert clair Océaniques sans logo	24 €	46	1155	1200	1 104 €
Vert clair Océaniques sans logo	24 €	1705	1296	3000	40 920 €
TOTAL GENERAL					67 096 €